

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 630

présenté par

Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Bouillon et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 1ER C

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , dont au moins deux parlementaires appartenant à un groupe ayant déclaré ne pas soutenir le Gouvernement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la pluralité de la représentation parlementaire au sein du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) en proposant qu'au moins 2 des 6 parlementaires (3 députés et 3 sénateurs) membres du COI soient issus d'un groupe d'opposition.